



Les Offices de l'eau

# REVUE DES 12 SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX D'un bassin à l'autre, des enjeux, des réponses

Décembre 2009



[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



## Adour-Garonne

### Des crêtes du Massif central au littoral atlantique

Délimité à l'ouest par le littoral atlantique, au sud par les Pyrénées et à l'est par les lignes de crêtes du Massif Central, le bassin Adour-Garonne occupe une superficie de 116 000 km<sup>2</sup>, et représente 20 % du territoire de la France continentale.

Il comprend 6 régions, soit en totalité (Aquitaine, Midi-Pyrénées) soit en partie (Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Auvergne et Limousin) et couvre 26 départements en tout ou partie. Regroupant une population de 6,6 millions d'habitants dans 6 868 communes, il compte 120 000 km de cours d'eau, de très nombreux lacs naturels ou artificiels et 420 km de littoral. Il regroupe les bassins versants de l'Adour, la Garonne, la Dordogne, la Charente ainsi que les cours d'eau côtiers charentais et aquitains.

### Les principaux enjeux

- des déficits en eaux qui persistent
- des pressions modifiant la morphologie des rivières et le régime des eaux, altérant ainsi les équilibres écologiques
- des risques d'inondation à contenir
- une qualité des eaux à améliorer malgré des avancées importantes
- des équilibres écologiques perturbés
- des écosystèmes aquatiques d'intérêt écologique remarquable à préserver
- des gisements d'eau pour la consommation humaine à protéger

### Les réponses apportées par le SDAGE et son programme de mesures.

6 orientations fondamentales constituent l'ossature du SDAGE. Elles précisent les actions prioritaires pour répondre aux problématiques du bassin et atteindre les objectifs fixés, à savoir :

- **60 % des masses d'eau en bon état écologique en 2015**
- **ne pas dégrader l'état des milieux aquatiques**

### Les priorités sont donc :

- Créer des conditions favorables à une meilleure gouvernance
- Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques, notamment concernant les pollutions diffuses
- Gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques
- Favoriser une eau de qualité suffisante pour assurer activités et usages, notamment pour la production d'eau potable, la baignade et les loisirs aquatiques mais aussi la conchyliculture et la pisciculture
- Maîtriser une gestion rationalisée des excès et déficits (crues, sécheresses) en anticipant les changements climatiques. En effet, les perspectives de réchauffement climatique et la tendance observée sur l'augmentation de la durée des périodes de sécheresse laissent penser que le maintien d'un débit suffisant dans les cours d'eau sera une des clefs pour atteindre le bon état des eaux.
- Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire (urbanisme, montagne et littoral, solidarité amont - aval,...)

Le programme de mesures précise le type d'actions à mettre en place, territoire par territoire.

Les acteurs locaux, notamment les collectivités, seront étroitement associés à la mise en œuvre de ces actions qui seront évaluées chaque année.

Contact presse : Valérie Bayche, [valerie.bayche@eau-adour-garonne.fr](mailto:valerie.bayche@eau-adour-garonne.fr)  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

## Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie héberge un peu moins de 8 % (4,7 millions d'habitants) de la population française sur environ 3,5 % (19 800 km<sup>2</sup>) de la surface du territoire métropolitain. Le linéaire de cours d'eau est de l'ordre de 1,5 % du linéaire national et le débit total de ses cours d'eau de moins de 1 % du débit global des cours d'eau métropolitains.

Le poids industriel est supérieur de 10 à 15 % à la moyenne nationale. L'agriculture occupe (en surface agricole utile) un peu plus de 70 % du territoire (55 % en moyenne nationale) ;

Ces quelques chiffres mettent en évidence :

- les fortes pressions (pollutions domestiques et industrielles) qui s'exercent sur peu de cours d'eau et des cours d'eau par ailleurs à faible débit (donc peu de dilution des pollutions rejetées, même après traitement poussé) ;
- les fortes pressions (pollutions agricoles et domestiques) qui s'exercent sur les eaux souterraines alors que celles-ci fournissent 95 % des ressources pour l'alimentation en eau potable).

Ceci explique par exemple que le bassin Artois-Picardie est intégralement classé en zone sensible à l'eutrophisation au titre de la directive eaux résiduaires urbaines et classé à 95 % en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole au titre de la directive nitrates.

### L'état des lieux réalisé en 2004 a permis de déterminer 5 enjeux :

- la gestion qualitative des milieux aquatiques (pollutions ponctuelles et diffuses, les substances toxiques ...),
- la gestion quantitative des milieux aquatiques (inondations et étiages),
- la gestion et protection des milieux aquatiques (zones humides, littoral, cours d'eau),
- les pollutions historiques (sols et sédiments pollués)
- des politiques publiques plus innovantes pour l'eau

### Les principaux enjeux pour l'eau et les réponses apportées par le SDAGE

Compte tenu des particularités de ce bassin (peu de cours d'eau, faibles débits et fortes densités de population, industrielle et agricole), le SDAGE fixe un objectif de 50 % des eaux de surface en bon état écologique d'ici 2015.

Pour y parvenir, il définit des dispositions concernant tous les domaines de l'eau et de l'aménagement du territoire pouvant avoir un impact sur la gestion de l'eau et en particulier et il met l'accent sur trois facteurs particulièrement pénalisant : l'assainissement domestique (réseaux à réhabiliter et raccordements aux réseaux) pour les eaux superficielles ; les pollutions diffuses (principalement d'origine agricole mais pas uniquement) pour les eaux souterraines ; l'hydromorphologie pour les cours d'eau.

**Le respect des objectifs pour les rejets** (domestiques et assimilés, industriels, ...) ;

**La pollution par temps de pluie** (gestion et infiltration des eaux pluviales en zones urbaines et gestion des sols agricoles limitant l'érosion par exemple) ;

**Les pollutions toxiques** (amélioration de la connaissance des substances dangereuses et réduction des rejets) ;

**L'eau potable** : protection des aires d'alimentation des captages ;

**Les étiages** : gestion raisonnée, équilibrée et partagée équitablement de la ressource en eau et économie d'eau

**Les inondations** :

- actions préventives (limiter le ruissellement, préserver les zones d'expansion des crues, se préparer au changement climatique...)

- prise en compte des cas particuliers : les cuvettes d'affaissement minier et le polder des wateringues

**Le littoral** : limiter le risque microbiologique, prendre en compte la dynamique du trait de côte, réduire les pollutions émises par les ports... ;

**La morphologie des cours d'eau** : préserver et restaurer la dynamique des cours d'eau et assurer la continuité écologique, longitudinale et transversale... ;

**Les zones humides** : inventorier puis préserver ou restaurer l'existant ;

**Les plans d'eau** : préserver les milieux menacés par les créations de plans d'eau ;

**L'extraction de matériaux de carrière** : conditionner les ouvertures de carrières au respect des milieux naturels ;

**Les sédiments et sites pollués** : mieux prendre en compte et améliorer la connaissance de leur impact ;

**La gouvernance** : renforcer le rôle des SAGE, former, informer et sensibiliser et améliorer la connaissance...

Contact presse : Christine Dericq, [C.Dericq@eau-arts-picardie.fr](mailto:C.Dericq@eau-arts-picardie.fr)

[www.eau-arts-picardie.fr](http://www.eau-arts-picardie.fr)

## Corse

La Corse occupe une superficie de 8 680 km<sup>2</sup>. La région de Corse compte deux départements (Corse du Sud et Haute Corse). Avec ses 282 000 habitants permanents, la Corse affiche la plus faible densité de population de la France métropolitaine et l'une des plus faibles densités d'Europe. Elle accueille chaque année environ 2,5 millions de touristes.

Le réseau hydrographique est dense avec 3 000 km de cours d'eau de faible longueur (80 km au maximum, inférieur à 30 km le plus souvent) qui connaissent de très fortes variations de débits, entre les pluies automnales et les périodes estivales plus sèches. Compte tenu de sa situation, la Corse reçoit de fortes précipitations (plus de 900 mm par an, soit plus de 8 milliards de m<sup>3</sup> d'eau). Le littoral, peu urbanisé, représente 14 % du linéaire côtier de la France.

### **Les principaux enjeux pour l'eau et les réponses apportées par le SDAGE Restauration et préservation des milieux aquatiques**

Les espaces naturels couvrent 83 % du territoire. La Corse compte près de 22 000 ha de zones humides. Cinq sites présentent un intérêt écologique et paysager majeur et sont, de ce fait, protégés par leur classement en réserve naturelle : Scandola, l'étang de Biguglia, les îles de Lavezzi, les îles Cerbicales et les îles Finocchiarola.

Globalement, les milieux aquatiques de Corse sont déjà majoritairement en bon état, voire très bon état. Leur qualité et leur diversité en font l'un des derniers réservoirs de nature d'Europe. L'essentiel aujourd'hui est donc de ne pas dégrader ces milieux et d'engager des actions de reconquête des milieux menacés.

### **Eau et rareté**

Les prélèvements en eau sont destinés à deux usages : l'irrigation agricole (53 %) et l'eau potable (47 %). Ils sont satisfaits à 80 % par les eaux de surface et à 20 % par les eaux souterraines. Bien qu'ils répondent à des usages vitaux pour l'homme, ces prélèvements ont des impacts conséquents sur les milieux aquatiques.

La Corse bénéficie d'une ressource abondante mais inégalement répartie. Certaines régions comme le Cap Corse, la Balagne, le sud-est, et les communes rurales de l'intérieur connaissent encore des difficultés d'approvisionnement. D'autre part, l'eau est plus rare en été au moment de l'afflux touristique. Dans ce contexte, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable est une priorité.

Pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'île, sans altérer la qualité de l'eau, il est important de mieux connaître l'état des ressources en eau, d'assurer un équilibre quantitatif en anticipant les besoins, et de sensibiliser tous les utilisateurs à une gestion plus rationnelle.

### **La pollution**

De manière générale, la pollution des milieux aquatiques reste limitée en Corse. Mais l'enjeu n'en est que plus fort du fait de leur qualité exceptionnelle et de leur rôle dans le développement économique de l'île.

Ainsi, il est important de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement, réduire les pollutions, qu'elles soient d'origine agricole, liées à un problème de déchets ou de substances dangereuses.

Contact presse : Sylvie Lainé, [sylvie.laine@eurmc.fr](mailto:sylvie.laine@eurmc.fr)

[www.eurmc.fr](http://www.eurmc.fr)

## Loire-Bretagne

### Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère

le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Loire et de ses affluents (120 000 km<sup>2</sup>), au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens. Il concerne 10 régions et 36 départements pour tout ou partie, 7 368 communes et près de 12 millions d'habitants.

Il est caractérisé par l'importance de sa façade littorale (2 600 km de côtes), le régime très contrasté de ses 1 350 000 km de cours d'eau, la présence de réserves d'eau souterraine importantes mais très sollicitées. Enfin il porte une forte empreinte rurale avec une faible densité de population (77 habitants au km<sup>2</sup>) et la prédominance des activités agricoles et agro-alimentaires (les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières).

### 15 grands enjeux ont été identifiés, notamment

- la restauration des fonctions naturelles des cours d'eau et des zones humides
- la réduction de la pollution des eaux par les nitrates, le phosphore et les matières organiques et la - réduction de l'eutrophisation
- la réduction de la pollution par les pesticides et les substances dangereuses
- la maîtrise des prélèvements d'eau
- la protection des ressources pour l'eau potable
- la réduction des risques d'inondation
- la préservation d'un patrimoine remarquable : les zones humides et leur biodiversité, des rivières ouvertes aux poissons migrateurs, le littoral espace à la fois très attractif et très sensible, les « têtes de bassin » véritable capital hydrologique à l'extrême amont des cours d'eau
- le renforcement de la cohérence des territoires et des politiques et la sensibilisation de tous les acteurs

### Les réponses apportées par le SDAGE et le programme de mesures

Le SDAGE fixe un objectif de 61 % des eaux de surface en bon état d'ici 2015 (contre un quart actuellement) et il propose des orientations fondamentales et des dispositions pour répondre aux enjeux identifiés ; le programme de mesures précise le type d'actions à mettre en place, territoire par territoire. C'est un ensemble cohérent et chaque disposition a son importance, mais on relèvera les points forts suivants :

- La restauration du caractère naturel des rivières : il s'agit d'aménager ou de supprimer les obstacles à la migration des poissons et des sédiments pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau, de créer les conditions favorables au maintien ou au retour des espèces vivant dans les cours d'eau (poissons, invertébrés...). Il s'agit par exemple de stabiliser certaines berges de rivières et de les replanter, de remettre en état des zones humides servant de frayères.
- Les actions de lutte contre les pollutions diffuses ont pour but d'une part de mieux utiliser les fertilisants (notion de fertilisation équilibrée) et de réduire l'utilisation des pesticides, d'autre de limiter le transfert des polluants vers les eaux notamment par la mise en place systématique de bandes enherbées le long des cours d'eau. Ces actions sont renforcées dans les aires d'alimentation des 128 « captages prioritaires » que compte le bassin sur les 500 captages du Grenelle de l'environnement. Le SDAGE prévoit aussi que les SAGE devront systématiquement définir un plan de réduction de l'usage des pesticides.

- Le partage de la ressource en eau : le SDAGE fixe des objectifs de débit minimum à respecter dans les cours d'eau sur l'ensemble du bassin. En complément il identifie les secteurs où les prélèvements dépassent la ressource en eau disponible et prévoit les mesures pour restaurer l'équilibre et éviter les sécheresses récurrentes.
- Un chapitre spécifique traite du littoral. Les points principaux concernent la lutte contre le développement des algues responsables des marées vertes avec la réduction des flux de nitrates qui nourrissent les algues, et la protection sanitaire des eaux de baignade, des zones de pêche à pied ou de production conchylicole.
- Les zones humides : la prise de conscience du rôle essentiel que jouent ces zones pour la qualité de l'eau est récente. Le SDAGE insiste d'une part sur la nécessité de les inventorier pour les protéger et d'autre part sur le besoin de restaurer celles qui ont été dégradées. Il prévoit des dispositions de compensation de zones humides détruites ; dans les territoires où les zones humides ont été massivement asséchées ces 40 dernières années, les SAGE devront définir des plans de reconquête.
- Enfin, le SDAGE encourage le développement des SAGE, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Ces outils de gestion locale de la ressource en eau amènent les acteurs à échanger leur point de vue et permettent de décliner localement les objectifs du SDAGE. Plus de 80 % du bassin Loire-Bretagne est aujourd'hui couvert par un SAGE adopté ou en cours d'élaboration.

Contact presse : Paule Opériol, [paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr](mailto:paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr)

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

## Rhin-Meuse

### Des Vosges et des Alpes jusqu'à la Mer du Nord

Le bassin Rhin-Meuse couvre environ 6 % du territoire national et comprend 3 267 communes réparties entre 8 départements et 3 régions, pour une population de 4 175 000 habitants.

Le bassin Rhin-Meuse n'a pas de façade maritime, mais est ouvert sur la Mer du Nord dans son contexte international.

Ce bassin comporte deux districts au sens de la directive cadre sur l'eau, tous les deux inscrits dans un contexte international. Deux SDAGE ont donc été élaborés pour la partie française : un pour le Rhin et un autre pour la Meuse. Ces SDAGE s'intègrent dans un plan de gestion international propre au bassin versant de chacun de ces deux fleuves et définis de manière commune entre l'ensemble des pays riverains dans le cadre des travaux des commissions internationales existantes.

Le district Meuse, dans sa partie française, a une superficie de 7 820 km<sup>2</sup> et compte une population, à dominante rurale, de 470 000 habitants.

Avec un parcours de plaine, la Meuse est sujette à des inondations fréquentes et parfois catastrophiques dans son cours aval.

Le district Rhin dans sa partie française occupe une superficie de 23 600 km<sup>2</sup> avec une population de 3 705 000 habitants et une forte activité industrielle et aussi agricole (culture du maïs). Il fait partie d'un district international qui s'étend à 9 pays, depuis sa source dans les Alpes jusqu'à l'embouchure en Mer du Nord.

Il se décompose en deux sous-bassins : Moselle-Sarre pour la partie lorraine et Rhin supérieur dans la partie alsacienne. Les ressources en eau sont abondantes, autant pour les eaux souterraines qui couvrent la plus grande part des besoins que pour les eaux de surface.

### Parmi les principaux enjeux :

- la restauration des équilibres écologiques, notamment pour permettre au saumon de remonter jusqu'en amont du Rhin et de lui assurer des zones d'habitats et de frayères ;
- la réduction des pollutions chimiques qui constituent un danger pour notre santé ;
- la recherche d'un meilleur équilibre entre les usages et le renouvellement naturel dans les zones menacées ;
- la maîtrise des pollutions diffuses par les nitrates et les phytosanitaires et la reconquête des aires d'alimentation des captages dégradés ;
- l'aménagement du territoire dans des conditions plus respectueuses des fonctionnements naturels des milieux, notamment au regard des risques liés aux inondations ;
- la mise en place d'une véritable gestion commune avec les pays voisins.

### Quelles réponses peut y apporter le SDAGE ?

Les réponses du SDAGE sur ces grandes questions se retrouvent à la fois dans les **dispositions** qui s'imposeront dès 2010 aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et dans les **actions** à mettre en place qui sont décrites dans le Programme de mesures.

Les réponses aux enjeux sont ainsi faites à travers 6 volets spécifiques du SDAGE :

- Eau, nature et biodiversité ;
- Eau et pollution ;
- Eau et santé ;
- Eau et rareté ;
- Eau et aménagement du territoire ;
- Eau et gouvernance.

Le recouvrement entre ces diverses problématiques conduit à ce que, sur un sujet donné, des réponses croisées doivent souvent être apportées. Il n'est ainsi pas possible de citer ici de manière détaillée toutes les réponses correspondant à chacun des grands enjeux. On peut néanmoins, à titre d'illustration, souligner que :

- au niveau international, un « plan de gestion faîtier », commun à l'ensemble des États riverains, se superpose aux obligations du SDAGE national français (et de chacun des plans de gestion nationaux d'une façon générale). Cela a notamment imposé des contraintes ou des ambitions supplémentaires pour la coordination des objectifs des masses d'eau aux frontières et d'amont en aval, ainsi que pour la réduction des substances ;
- deux passes à poissons seront aménagées sur le Rhin pour permettre le retour du saumon à l'amont de Strasbourg ;
- un effort particulier est demandé pour reconquérir d'ici 2015 une bonne qualité de l'eau dans toutes les aires d'alimentation des captages aujourd'hui dégradés ;
- des économies d'eau et l'élaboration obligatoire d'un SAGE sont prévues dans le secteur du sud de la nappe des Grès vosgiens où subsiste un important déséquilibre quantitatif ;
- un plan d'action en deux phases pour résoudre les problèmes posés par la présence de chlorures pour l'alimentation en eau dans la vallée de la Moselle et retrouver à terme une qualité proche de l'état naturel.

Sur un plan d'ensemble, on pourra également retenir l'objectif de reconquête du **bon état écologique**, d'ici 2015, de **68 % des eaux de surface** en cumul pour les deux districts Rhin et Meuse (contre un quart des eaux en bon état actuellement), traduisant un niveau d'ambition parfaitement cohérent avec les objectifs exprimés dans le cadre de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement.

Contact presse : Dominique Fréchin, [dominique.frechin@eau-rhin-meuse.fr](mailto:dominique.frechin@eau-rhin-meuse.fr)

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

## ***Rhône et côtiers méditerranéens, de la Franche-Comté à la Méditerranée***

Le bassin « Rhône et côtiers méditerranéens » occupe une superficie de près de 130 000 km<sup>2</sup>, soit environ 25 % du territoire national et compte environ 14 millions d'habitants.

Il couvre principalement 5 régions (Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Franche-Comté et Bourgogne en partie) et 23 départements. Il compte également quelques communes situées dans 7 départements (Ariège, Aveyron, Loire, Lozère, Haute-Marne, Haut-Rhin, Vosges).

Ce bassin hydrographique compte :

- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km et 1 000 km de côtes,
- une richesse exceptionnelle en plans d'eau (lacs Léman, d'Annecy, du Bourget...)
- une superficie importante de zones humides (plus de 7 000 km<sup>2</sup>),
- 400 systèmes aquifères répertoriés,
- des glaciers (15,5 milliards de m<sup>3</sup> d'eau emmagasinés).

### **Les principaux enjeux pour l'eau et les réponses apportées par le SDAGE**

#### **Le partage de l'eau**

*40 % de la superficie du bassin Rhône-Méditerranée est en situation de déséquilibre entre la disponibilité de la ressource en eau et les prélèvements.*

L'urbanisation, le développement économique et de l'agriculture, couplés à des périodes de pénurie de plus en plus fréquentes, engendrent des tensions sur la ressource en eau disponible. Or le bon fonctionnement des milieux aquatiques est directement dépendant de la quantité d'eau dans les cours d'eau et dans les nappes.

Pour atteindre le bon état des eaux, il est donc essentiel d'obtenir un équilibre entre les ressources en eau (l'offre) et les quantités prélevées (la demande). L'adoption de nouveaux comportements est une priorité. Ils sont fondés sur le partage de l'eau, dont les règles et les actions sont rassemblées dans des plans de gestion de la ressource et des étages. Préalable indispensable à la mise en place de ces plans de gestion, les « études sur les volumes prélevables » seront réalisées dans chaque territoire déficitaire en eau. Les études doivent aboutir à une révision des autorisations de prélèvements en conformité avec les ressources disponibles et en respectant les milieux naturels. Sur le bassin Rhône Méditerranée, 75 territoires sont concernés et plusieurs dizaines d'études sont lancées.

#### **La restauration et la préservation des milieux aquatiques**

Parmi les cours d'eau dégradés du bassin Rhône-Méditerranée, les deux tiers n'atteignent pas le bon état écologique du fait des aménagements réalisés.

Construction de digues, bétonnage des berges ou coupure de méandres, implantation de barrages... les aménagements sur les milieux aquatiques perturbent leur fonctionnement naturel, garant du bon état des eaux.

L'altération physique des cours d'eau a en effet pour conséquence la dégradation de leur qualité biologique.

L'objectif de restauration de la continuité écologique des cours d'eau est un objectif national (Trame bleue du Grenelle de l'environnement). Sur le bassin Rhône-Méditerranée, des centaines d'ouvrages, qui font obstacle à cette continuité et qui n'ont plus d'usage avéré, sont à rendre franchissables d'ici 2015.

### **La disparition des zones humides se poursuit à un rythme alarmant.**

Réservoirs de biodiversité, les zones humides hébergent un tiers des espèces végétales remarquables ou menacées et la moitié des espèces d'oiseaux. Elles jouent également un rôle essentiel dans la régulation du débit des cours d'eau et leur auto-épuration. Malgré les efforts pour les préserver, leur destruction reste alarmante. Elles sont menacées par le développement de l'urbanisation, l'endiguement et l'incision des cours d'eau, certaines activités agricoles et le développement des espèces exotiques envahissantes.

**Connaissance, inventaires, actions de sensibilisation et acquisitions foncières** sont des solutions pour enrayer leur disparition.

### **La lutte contre les pollutions**

35 % des cours d'eau et 12 % des eaux souterraines du bassin Rhône-Méditerranée présentent une contamination par les pesticides. Les pesticides sont utilisés par les agriculteurs (90 % des utilisations), les particuliers (9 %), ainsi que les collectivités et gestionnaires d'infrastructures (1 %). Pour atteindre le bon état des eaux, il est nécessaire d'engager des changements conséquents dans les pratiques actuelles : tous les utilisateurs de pesticides (agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures et particuliers) doivent se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides ou permettant d'en limiter l'usage.

Ainsi, les pollutions diffuses d'origine agricoles doivent être maîtrisées sur 220 captages d'eau potable d'ici 2015.

Les pollutions par des substances dangereuses d'origine industrielle ont des impacts environnementaux dont les effets peuvent être irréversibles pour les éco systèmes : disparition d'espèces, contamination de la chaîne alimentaire, conséquences sanitaires.

Les rejets des établissements importants ayant été peu à peu maîtrisés, c'est aujourd'hui la multiplicité des rejets polluants de moindre importance qui pose problème. L'enjeu est de réduire de façon significative l'impact de ces pollutions dispersées en réduisant les flux polluants par la mise en place de démarches collectives, au niveau des agglomérations ou sur des territoires prioritaires.

Contact presse : Sylvie Lainé, [sylvie.laine@eurmc.fr](mailto:sylvie.laine@eurmc.fr),

[www.eurmc.fr](http://www.eurmc.fr)

## Seine-Normandie

### Des Vosges au Mont Saint-Michel,

Le bassin Seine-Normandie couvre 110 000 km<sup>2</sup>, soit 20 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents, et aux bassins côtiers normands. Il concerne 10 régions et 29 départements pour tout ou partie, 8 654 communes et près de 18 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 40 % de l'industrie nationale. 60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 4 800 captages produisent par an 1 500 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 500 stations d'épuration traitent les eaux usées de 16 millions d'habitants.

Sur ce bassin, 10 grands défis ont été identifiés :

- La diminution des pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- La réduction des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La réduction des pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- La réduction des pollutions microbiologiques des milieux
- La protection des captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- La protection et la restauration des milieux aquatiques humides
- La gestion de la rareté de la ressource en eau
- La limitation et la prévention du risque d'inondation
- L'acquisition et le partage des connaissances
- Le développement de la gouvernance et de l'analyse économique

### Les réponses apportées par le SDAGE et le programme de mesures

Le SDAGE met en perspective, dans le cadre d'une politique pluriannuelle de bassin, les grands principes d'actions sur lesquels les usagers du bassin se sont mis d'accord pour répondre aux enjeux du bassin et atteindre des objectifs fixés aux échéances 2015, 2021, 2027...

Il s'appuie sur 43 orientations et 189 dispositions organisées au sein des défis présentés ci-dessus.

Le programme de mesures de bassin est un document de synthèse à l'échelle du bassin qui identifie les mesures (actions) à prévoir sur la période 2010-2015 en application des orientations fondamentales du SDAGE. Globalement sur le bassin Seine-Normandie, les efforts se répartissent entre les grandes catégories de mesures comme suit :

- **61 % pour l'assainissement des collectivités (dont 16% pour le pluvial) ;**
- **24 % pour les actions contre les pollutions d'origine agricole ;**
- **10 % pour la qualité physique des milieux aquatiques et les zones humides ;**
- 5 % pour les actions de lutte contre les pollutions industrielles.

Le programme de mesures précise les types d'actions à mettre en place, territoire par territoire, dont les points forts sont les suivants :

- L'achèvement de la mise en conformité des stations d'épuration urbaines
- La dépollution des eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel
- Le développement des pratiques culturales limitant l'utilisation de produits phytosanitaires
- La protection de 500 captages « prioritaires » dont 238 au titre du Grenelle
- La restauration de la continuité écologique des cours d'eau, dans le cadre de la trame bleue
- Le développement des politiques de gestion locales autour des SAGE

Contact presse :

[Dartout.richard@aesn.fr](mailto:Dartout.richard@aesn.fr)

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

## Guadeloupe

Le bassin de la Guadeloupe est un archipel au cœur des Antilles, composé de :

- Deux îles principales reliées par un étroit bras de mer : « Basse-Terre » volcanique et montagneuse, et « Grande-Terre » calcaire et peu accidentée,
- Les îles de La Désirade et de Marie-Galante, et l'Archipel des Saintes,
- La collectivité d'Outre-Mer de Saint Martin.

Sa superficie est de 1 700 km<sup>2</sup> pour environ 450 000 habitants.

La richesse du patrimoine naturel y est exceptionnelle et provient de la spécificité et de la diversité des milieux naturels rencontrés :

- Les milieux littoraux revêtent un intérêt écologique de tout premier ordre reposant sur la juxtaposition de plusieurs écosystèmes que sont notamment les formations coralliennes, les herbiers de phanérogames marines et la mangrove,
- La forêt tropicale développée sur les massifs montagneux de Basse-Terre contribue également à la richesse écologique du bassin.

Parmi les 8 orientations majeures identifiées pour une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, on peut citer :

- la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en eau,
- la préservation et la reconquête de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides,
- la préservation des fonctionnalités écologiques des cours d'eau, des zones humides, et des milieux aquatiques littoraux,
- l'amélioration de l'assainissement,
- l'amélioration de la gouvernance.

### Les réponses apportées par le SDAGE et le programme de mesures

Parmi l'ensemble des dispositions du SDAGE, on peut relever les actions suivantes, qui, par leur mise en œuvre d'ici 2015, devraient contribuer à l'amélioration des milieux aquatiques :

#### - La satisfaction quantitative des usages en préservant les milieux -

En Guadeloupe, en période de carême, les besoins conséquents pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation, l'industrie et l'hydroélectricité ne permettent pas de satisfaire les usages et d'assurer l'équilibre écologique des cours d'eau.

Il s'agit de réaliser des travaux de réhabilitation des réseaux pour améliorer les rendements, et de rechercher de nouvelles ressources en eau (amélioration de la connaissance pour l'exploitation éventuelle des nappes souterraines, réalisation de nouveaux forages, création de retenues..). Ces travaux devraient permettre de diminuer les débits prélevés sur les cours d'eau actuellement très sollicités.

Parallèlement des actions pour sensibiliser à une utilisation rationnelle et économe de l'eau doivent être menées.

#### - Les actions de lutte contre la pollution par les pesticides -

La pollution par les pesticides est liée à l'utilisation par le passé de la chlordécone (produit actuellement interdit), et l'utilisation actuelle de produits phytosanitaires.

Les actions s'orientent autour de l'amélioration de la connaissance de la contamination des milieux, le développement de la recherche de techniques de dépollution des sols par la chlordécone, la formation à la réduction de l'utilisation de pesticides, le développement de la conversion à l'agriculture biologique, ainsi que la réalisation de plans d'actions sur les bassins versants qui alimentent des ressources en eau jugées stratégiques.

- La préservation des fonctionnalités écologiques des cours d'eau, des zones humides, et des milieux aquatiques littoraux -

Parmi les actions prévues, on peut citer la suppression ou l'aménagement des obstacles à la continuité écologique des cours d'eau afin de permettre la circulation de toutes les espèces migratrices, un inventaire des zones humides, l'amélioration de la gestion des effluents des zones portuaires, ou la résorption des sites de mouillage.

- L'amélioration de l'assainissement –

Ces dernières années, le développement urbanistique et la faible disponibilité foncière sur l'archipel ont fait évoluer très rapidement la densité de sections rurales.

Des travaux d'extension de réseaux d'assainissement collectif et de stations d'épuration sur ces secteurs, et l'amélioration des performances des stations d'épuration déjà existantes contribueront à un bon état des eaux littorales qui sont le réceptacle final de toutes les pollutions.

- L'amélioration de la gouvernance –

Le SDAGE préconise d'aller vers un regroupement des structures de production et de distribution d'eau potable afin d'optimiser les investissements à réaliser et de favoriser une solidarité à l'échelle du territoire.

Contact : Cécile Reilhes, chargée de mission SDAGE/DEC

**[cecile.reilhes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cecile.reilhes@developpement-durable.gouv.fr)**

## **Martinique**

### Une île-bassin de la mer des Caraïbes

Île volcanique tropicale de l'arc antillais, la Martinique constitue un district hydrographique de 1 100 km<sup>2</sup> qui compte 400 000 habitants. Son contexte insulaire, sa position géographique, ses écosystèmes spécifiques ainsi que les contraintes liées aux risques naturels dotent cette île-bassin de particularités dont il faut tenir compte dans l'application de la Directive Cadre sur l'Eau.

Le caractère insulaire en fait une île-bassin, où toutes les pollutions ont pour réceptacle ultime la mer. L'activité agricole est dominée par les cultures intensives de canne et de banane historiquement fortes consommatrices de pesticides. Les pluies intenses et le risque cyclonique marqué nécessite une gestion anticipée des phénomènes de crues exceptionnelles. Enfin, la densité de population engendre des contraintes dont il faut tenir compte pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

### 5 Orientations Fondamentales issues de la consultation de 2006.

- GERER L'EAU comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers ;
- LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et qualité de vie
- CHANGER NOS HABITUDES et promouvoir les pratiques éco-citoyennes vis-à-vis des milieux ;
- AMELIORER LA CONNAISSANCE sur les milieux aquatiques;
- MAITRISER ET PREVENIR LES RISQUES.

### Les réponses apportées par le SDAGE et le programme de mesures

Le SDAGE propose des dispositions pour répondre à ces enjeux ; le programme de mesures précise le type d'actions à mettre en place. C'est un ensemble cohérent et chaque disposition a son importance, mais on relèvera les points forts suivants :

- La poursuite des efforts en matière d'assainissement collectif et non collectif reste une priorité pour la reconquête des milieux aquatiques tant marins que terrestres.
- La production d'eau potable provient aujourd'hui à 95% des rivières. L'amélioration des réseaux potables et l'exploitation des eaux souterraines permettront de palier aux problèmes d'approvisionnement en eau potable pendant la période de carême. Le respect du débit réservé, que le Comité de Bassin a souhaité établir à 20% du module inter-annuel, permettra également de préserver les écosystèmes fragiles.
- L'utilisation des pesticides doit être réduite, notamment par la mise en place de mesures agro-environnementales adaptées au contexte de l'agriculture martiniquaise. La contamination chronique des sols par la chlordécone, molécule interdite depuis plusieurs années, doit faire l'objet de projets de recherche ambitieux en vue de développer des systèmes de dépollution à grande échelle.
- Sur une île, la notion de lien terre-mer est très perceptible. La mer située toujours à moins de 12km est le réceptacle ultime, mais rapide, de toutes les pollutions d'origine terrestre. Le littoral est, ainsi, un thème transversal du SDAGE. Néanmoins, les milieux tropicaux spécifiques tels les mangroves, les herbiers et les récifs coralliens sont très sensibles aux pollutions et des actions spécifiques doivent être entreprises pour les protéger. Des dispositions réglementaires fortes interdisent la destruction des mangroves et favorisent les actions de restauration.
- La connaissance des écosystèmes et de leur fonctionnement est un élément essentiel à l'amélioration de la gestion des milieux aquatiques. Des indicateurs spécifiques des milieux martiniquais seront développés pour mieux appréhender l'état des milieux et assurer l'atteinte des objectifs environnementaux.

- Enfin, l'exposition à de nombreux risques naturels, notamment le risque sismique, les inondations, les glissements de terrains, doit être intégrée dans la gestion de milieux aquatiques. Pour cela, la préservation des zones inondables et la sécurisation sismique des unités de traitement d'eau potable sont indispensables.

Contact : Bruno Capdeville, chargée de mission Gouvernance de l'eau et DCE

[Bruno.capdeville@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Bruno.capdeville@developpement-durable.gouv.fr)

## Guyane

### Les caractéristiques du bassin

La Guyane, région monodépartementale de 22 communes, constitue un district hydrographique de 84 000 km<sup>2</sup>. Ses 210 000 habitants se répartissent principalement sur le littoral et dans une moindre mesure le long des deux grands fleuves frontières avec le Brésil et le Surinam (Oyapock et Maroni), utilisés à la fois pour le transport, la consommation alimentaire, les usages sanitaires, et la pêche. La moitié de la population vit sur l'île de Cayenne, près de 80 % en incluant Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni.

La Guyane dispose d'un chevelu hydrographique (+ de 110 000 km) très dense. Les 6 principaux **fleuves** (le Maroni, l'Oyapock, la Mana, l'Approuague, le Sinnamary, la Comté) présentent des variations de débits annuelles similaires : hautes eaux en mai et étiage marqué en octobre avec un risque pour l'AEP du fait des remontées salines au niveau des points de captage.

La **forêt** tropicale couvre 90 % du territoire soit près de 7,5 millions d'hectares. L'espace forestier est le lieu d'activités multiples comme la chasse, le tourisme ou les activités extractives. Les activités d'**agriculture** et d'élevage sont réparties sur la frange littorale et le long des fleuves frontaliers (agriculture traditionnelle en abattis).

Mise à part l'activité spatiale installée près de Kourou, le **tissu industriel** guyanais est modeste : les industries sont récentes et de petites tailles. Les principales industries utilisatrices d'eau sont les filières de production d'énergie et agroalimentaire ainsi que le Centre Spatial Guyanais, connectées au réseau d'eau potable. Les activités extractives et notamment l'extraction aurifère sont également des sources potentielles d'impact sur les cours d'eau. La lutte contre l'orpaillage clandestin est à ce titre une priorité absolue.

### Un objectif de bon état conforme au Grenelle :

La mise en place des réseaux de suivi des masses d'eau est récente et ne permet pas de disposer de données représentatives. L'état des masses d'eau et les objectifs de bon état ont donc été déterminés à dire d'expert et en fonction des pressions qui s'exercent sur les milieux (agriculture, rejets industriels ou domestiques, orpaillage) et des études récentes sur la teneur en mercure des sédiments et poissons. L'objectif global pour l'ensemble des masses d'eau (956 au total) est **de 66 % de bon état en 2015**.

### 10 grands enjeux ont été identifiés, dont notamment :

**Garantir l'accès pour tous à une eau** conforme aux normes de potabilité, et dans un contexte mondial de pénurie d'eau, l'économiser : 15 % de la population n'est pas connectée à un système d'adduction en eau potable. L'eau potable provient presque essentiellement des fleuves. La ressource en eau est abondante, mais les besoins sont répartis inégalement sur le territoire et l'alimentation peu sécurisée

**Poursuivre/réhabiliter l'équipement en installations de traitement des eaux usées** : 15 % de la population ne dispose pas 15% de la population ne dispose n'est pas connectée à un système d'adduction en eau potable et ne dispose pas d'un système d'assainissement.

Développer la connaissance sur les milieux aquatiques, par la caractérisation de leur état, se fondant sur un système d'évaluation adapté à la Guyane, et par le développement des réseaux de mesure. Ceci permettra notamment d'identifier les milieux aquatiques dégradés et promouvoir leur restauration.

Prévoir et organiser **des plans de développement intégré des fleuves**, traitant notamment de la navigation. Ce point nécessitera la mise en œuvre d'une véritable politique de gestion des fleuves transfrontaliers et une coopération accrue avec le Brésil et le Surinam.

Contribuer du point de vue environnemental et sanitaire à la **réduction des risques d'exposition des populations au mercure**.

**Mettre en œuvre le principe pollueur-payeur** à travers la mise en place des redevances par l'office de l'eau.

**Développer la communication, la sensibilisation et la formation** sur les techniques aurifères, les bonnes pratiques agricoles et forestières, la préservation des milieux et la gestion de l'eau. Promouvoir des techniques plus respectueuses de l'environnement doit permettre le développement des activités tout en limitant leurs impacts sur les milieux (améliorations des techniques d'extraction aurifère, limitation de l'utilisation des pesticides, certification forestière...).

Le programme d'actions 2010-2015

Le programme de mesures comporte **353 actions** dont 205 relèvent directement de la DCE. Un grand nombre d'actions relève de l'acquisition de connaissance (études, mesure, diagnostic...). Ce constat confirme la particularité du contexte guyanais avec une nécessité de consolider la connaissance tout en engageant des opérations d'amélioration qualitative et quantitative du milieu aquatique.

Le programme d'actions a donc pour ambition

► de répondre à des besoins élémentaires d'aujourd'hui :

→ Garantir l'accès à l'eau potable,

→ Garantir un environnement sain en traitant les eaux usées, lutter contre les pollutions et les dégradations du milieu aquatique,

► de répondre à des besoins élémentaires de demain en mettant en place un programme de connaissance des milieux naturels.

Ce programme vise également à mieux prendre en compte le milieu marin et la gestion intégrée du littoral et des zones humides.

La répartition du coût des actions par secteurs géographiques et par habitant est très disparate. Par exemple, sur le secteur Centre littoral, les installations de traitement des eaux sont très coûteuses mais desservent une population nombreuse. Le coût par habitant est donc relativement peu élevé pour l'ensemble des actions du SDAGE. À l'inverse sur les communes de l'intérieur et des fleuves frontaliers, les coûts sont plus faibles mais concernent une population nettement moindre. Le coût par habitant y est donc jusqu'à 5 fois plus élevé pour l'ensemble des actions. Aussi, il est important de faire jouer la solidarité nationale et locale en Guyane pour rendre le coût acceptable partout et pour tous.

La consultation du public a révélé que la population est prête à consentir un effort financier en particulier sur le littoral pour mettre en œuvre le SDAGE et exprime des attentes fortes vis-à-vis des pouvoirs publics dans l'application de la réglementation et du principe pollueur-payeur.

Elle montre enfin l'importance de l'information et de la sensibilisation du public et l'importance des relais associatifs sur le terrain.

Contact : Aurélie Lotte, chargée de mission SDAGE/DEC

[aurelie.lotte@developpement-durable.gouv.fr](mailto:aurelie.lotte@developpement-durable.gouv.fr)

# Réunion

## La Réunion : un district hydrographique unique

Située à 9 200 km de Paris, dans le sud ouest de l'Océan Indien, La Réunion fait partie, avec les îles Maurice et Rodrigues, de l'archipel des Mascareignes. Le district hydrographique de La Réunion fait 2 512 km<sup>2</sup> (soit 0,37 % du territoire national) pour une longueur totale de côtes de 210 km. La population avoisine les 800 000 habitants dont près de 70 % sont concentrés sur une bande côtière de 5 km de large.

L'île se caractérise par son relief volcanique, montagneux et son climat tropical. La Réunion détient tous les records mondiaux de pluies pour les périodes comprises entre 12 heures et 15 jours.

## Parmi les principaux enjeux identifiés pour l'eau, on peut relever en particulier :

- La gestion durable de la ressource en eau dans le respect des milieux aquatiques et des usages  
A l'échelle du bassin, la ressource est disponible en quantité suffisante. Néanmoins, ses répartitions spatiales et temporelles ne sont pas homogènes et il s'ensuit des pénuries ponctuelles et récurrentes, principalement dans les microrégions sud et ouest

Par ailleurs, ¾ des volumes prélevés sont issus des eaux superficielles d'où des problèmes qualitatifs (turbidité) lors d'épisodes pluvieux importants, notamment dans l'est et le nord.

Outre ces difficultés d'ordre climatiques, la Réunion accuse également un retard certain dans l'efficacité et la sécurisation de ses infrastructures d'approvisionnement en eau potable.

Enfin, en lien avec la démographie et le développement économique local, la demande est en forte augmentation alors que, par rapport à la métropole et aux autres DOM, la consommation moyenne par foyer est plus élevée et le prix de l'eau plus bas.

- La lutte contre les pollutions et la préservation du patrimoine

S'agissant de la lutte contre les pollutions, la Réunion souffre d'un retard structurel du point de vue de l'assainissement des eaux usées domestiques. De nombreuses stations d'épuration sont à construire; d'autres, en service, sont saturées ou obsolètes vis à vis des traitements nécessaires. La durée de vie de ces équipements est inférieure à celle de Métropole au vu des conditions plus dures en milieu tropical.

L'assainissement non collectif est majoritaire; son état est encore insuffisamment connu et probablement à l'origine d'une partie des pollutions diffuses constatées.

La présence et l'impact des substances dangereuses dans les milieux aquatiques sont mal connus également.

Les pollutions d'origine agricole, bien que de moindre importance par rapport à d'autres bassins, sont en augmentation depuis quelques années, comme le montrent les teneurs en nitrates ou produits phytosanitaires sur certains captages.

Enfin, l'importance des eaux pluviales dans la part de pollution des milieux aquatiques est également mal connue.

Par ailleurs les milieux aquatiques de La Réunion constituent un véritable enjeu tant économique que patrimonial avec des milieux à préserver, notamment les lagons, exutoires finaux de la plupart des pollutions de l'ouest de l'île

- La réduction des risques liés aux inondations

De par sa situation géographique, La Réunion est exposée aux épisodes cycloniques. Conjugée à des reliefs importants, cette situation fait de l'île une région soumise à des risques d'inondations de très forte intensité.

## **Les réponses apportées par le SDAGE et le programme de mesures :**

Le SDAGE fixe des objectifs à atteindre ; il est structuré en orientations fondamentales déclinées en dispositions pour répondre aux enjeux identifiés. Le programme de mesures établit la liste des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

Les réponses aux enjeux relèvent ainsi de 7 orientations fondamentales dont on notera les points forts suivants :

- La gestion durable de la ressource en eau : protéger les captages d'eau potable, favoriser les économies d'eau (augmenter les rendements des réseaux encore insuffisants, sensibiliser le public), étudier et développer les aménagements hydrauliques structurants pour chaque micro région (interconnexion de réseaux...), améliorer la connaissance.
- La lutte contre les pollutions : mise aux normes des stations d'épuration et des réseaux de collecte, recherche et réduction (voire suppression) des substances toxiques dans les milieux aquatiques et les rejets, incitation à la diminution des usages de produits phytosanitaires et azotés pour les cultures, entretien des routes et espaces verts, préservation des espaces naturels remarquables (élaboration d'un plan de résorption des rejets dans la réserve nationale marine, gestion de la réserve naturelle de l'étang de Saint-Paul...), amélioration de notre connaissance sur les milieux aquatiques et les espèces pour mieux les préserver.
- La réduction des risques liés aux inondations : le SDAGE se positionne sur différents volets permettant une gestion équilibrée : développer la culture du risque, réduction de l'aléa inondation : prise en compte du risque pluvial, suivi des évolutions morphologiques des cours d'eau..., réduction de la vulnérabilité en orientant l'urbanisation hors des zones à risque, amélioration de l'efficacité des interventions publiques en orientant les financements vers des solutions intégrant l'ensemble des composantes du fonctionnement des milieux aquatiques, améliorer la gestion de crise.
- Le financement juste et équilibré de la politique de l'eau, notamment au travers d'une meilleure application du principe pollueur payeur et du principe de récupération des coûts liés à son utilisation (instauration des redevances...).

Contact : Sonia Bennevaud, chargée de mission SDAGE/DEC

[sonia.bennevaud@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sonia.bennevaud@developpement-durable.gouv.fr)

# Mayotte

## **Ile volcanique et son lagon, entre Afrique et Madagascar,**

Le bassin de Mayotte est composé d'une vingtaine d'îles et îlots, les deux plus grandes étant Grande Terre et Petite Terre (total de près de 374 km<sup>2</sup>), entourées par un des plus grands lagons du monde formé par un récif corallien (total de près de 1 500 km<sup>2</sup>). La population s'élève à près de 200 000 habitants, répartis en 17 communes dont Mamoudzou le chef-lieu.

Il est caractérisé par une densité de population devenue très importante ces dernières décennies sur un relief contrasté issu du volcanisme et de l'érosion en milieu tropical : saisons marquées, ravines sèches nombreuses, petits fleuves, écosystèmes remarquables (forêts, mangroves, récifs coralliens)...

### **Les grands enjeux ont été identifiés :**

- La santé publique,
- L'éducation à l'environnement,
- La reconquête de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques terrestres,
- La gestion des risques de mouvement de terrain et d'inondation,
- La préservation du littoral,
- L'amélioration de la connaissance des milieux aquatiques,
- La dimension sociale et culturelle de l'eau à intégrer systématiquement pour un développement durable,
- La mise en œuvre des moyens (financiers, techniques, et de gestion concertée),
- La gestion cohérente des ressources.

### **Les réponses apportées par le SDAGE et le programme de mesures**

Le SDAGE propose des orientations fondamentales et des dispositions pour répondre à ces enjeux ; le programme de mesures précise le type d'actions à mettre en place, territoire par territoire.

Ce sont les premiers documents de ce type à Mayotte, créés et débattus au sein du jeune Comité de Bassin ; ils sont caractérisés par une volonté de traiter globalement tous les enjeux liés à l'eau du territoire, en insistant sur la bonne implication de tous et la coordination de leurs efforts, face au formidable déficit du Bon Etat en 2015,

### **Les aspects qu'il convient de relever en particulier sont :**

- la protection de la santé, en protégeant l'eau et en consolidant l'approvisionnement de la population ;
- le développement de la culture de tous dans le domaine de l'eau, dans un contexte de population jeune et d'activités en développement ;
- la lutte contre les pollutions, qui va bénéficier de la plupart des efforts financiers pour mieux gérer les eaux usées, le pluvial, les déchets...
- la gestion des risques naturels ;
- la conservation des milieux et de la biodiversité, par une meilleure connaissance, de l'entretien et de la protection des milieux tels les zones humides, les mangroves, le lagon...
- le partage de la ressource en eau entre les différents usages, dans un contexte d'eau limitée.

Enfin, le SDAGE met l'accent sur la cohérence des politiques de l'eau et les différents plans et schémas de développement.

Le Programme de mesures, évalué à 168 millions d'euros, traduit les engagements déjà pris non seulement par l'Etat mais aussi les partenaires tels le Conseil général pour réussir la reconquête du bon état à 75 %.

Contact : David Lombard, chargé de mission SDAGE et assainissement

[david.lombard@agriculture.gouv.fr](mailto:david.lombard@agriculture.gouv.fr)